

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des collectivités.

Le compte administratif 2023 a été voté le 11 mars 2024.

### I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT REALISE
Charges à caractère général	687 842.49
Charges de personnel	885 326.67
Atténuations de produits	265 971.00
Autres charges de gestion courante	316 458.93
Charges financières	11 306.02
Charges exceptionnelles	0.00
Dotations provisions semi-budgétaires	0.00
Dépenses imprévues	0.00
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>2 166 905.11</i>
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>89 753.69</i>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 256 658.80</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT REALISE
Produits des services, domaine et ventes diverses	52 307.14
Impôts et taxes	1 390 734.50
Dotations et participations	693 751.13
Autres produits de gestion courante	157 745.26
Produits financiers	0.00
Produits exceptionnels	32 412.08
Atténuations de charges	29 732.36
<i>Total recettes réelles</i>	<i>2 356 682.47</i>
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>1 276 340.00</i>
<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>61 693.69</i>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 694 716.16</b>

Les taux des impôts :

	<b>Taux 2023</b>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	40.61 %
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	80.93 %

## **II- La section d'investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT REALISE</b>
Emprunts et dettes assimilés	160 518.77
Subventions d'équipement versées	449 908.00
Immobilisations incorporelles	24 764.00
Acquisitions terrains nus	0.00
Travaux et acquisitions de matériels	304 645.88
Total dépenses d'ordre	62 193.69
001 Solde d'exécution négatif reporté	896 851.92
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 898 882.26</b>

Les principaux travaux et acquisitions de matériels de l'année 2023 :

- Travaux voirie chemin de Bergès et fonds de concours pour la piste cyclable Le Fauga-Muret
- Début des travaux du boulodrome couvert
- Fin des travaux d'extension de l'école
- Climatiseurs pour la restauration scolaire
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT REALISE</b>
FCTVA	95 967.24
Taxe d'aménagement	114 956.40
Excédents de fonctionnement capitalisés	528 191.92
Emprunt et dettes assimilés	213 518.66
Subventions	276 800.21
Dépôts et cautionnements reçus	1 550.00
Total recettes d'ordre	90 253.69
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 321 238.12</b>

### III- Résultats synthétiques du budget

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
DEPENSES	- 2 256 658.80	- 1 002 030.34	- 442 618.00
RECETTES	+ 2 418 376.16	+ 1 321 238.12	+ 346 441.00
SOLDE	+ 161 717.36	+ 319 207.78	- 96 177.00

Donc les résultats à affecter sur le budget 2023 sont :

Résultat de l'exercice en fonctionnement : + 161 717.36 €  
Résultat antérieur reporté (ligne 002) : + 1 276 340.00 €  
**Résultat à affecter : + 1 438 057.36 €**

Solde d'exécution d'investissement : + 319 207.78 €  
Résultat antérieur reporté (ligne 001) : - 896 851.92 €  
**Résultat à affecter hors restes à réaliser : - 577 644.14 €**

Solde des Restes à réaliser : - 96 177.00 €

**Soit un besoin de financement de : - 673 821.14 €**

Au Budget Primitif 2024 on retrouvera :

En recette de fonctionnement art 002 : + 764 236.22 €  
En recette d'investissement art 001 : - 577 644.14 €  
En recette d'investissement art 1068 : + 673 821.14 €

### IV- Les principaux ratios

Ratios	Valeur de la commune	Moyenne de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	622.31	788.00
Produit des impositions directes/ population	368.67	434.00
Recettes réelles de fonctionnement/ population	676.81	985.00
Dépenses d'équipement brut/ population	94.60	333.00
Encours de la dette/ population	466.76	685.00
DGF/ population	138.47	153.00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	40.85 %	50.80 %
Dépenses de fonct et rembt dette en capital/ recettes réelles de fonct	98.75 %	87.80 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	13.00 %	33.80 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	68.96 %	70.00 %

### V- Etat de la dette

Au 31/12/2023, le capital restant dû s'élevait à **1 625 273.21 €**.

Total capital/intérêts remboursés en 2023 : 173 454.51 €

Fait à Lavernose-Lacasse, le 22/03/2024

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril en année d'élection), et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 a été voté le 25 mars 2024.

### I- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PREVISION BUDGET 2024
Charges à caractère général	867 950.00
Charges de personnel	968 634.00
Atténuations de produits	300 500.00
Autres charges de gestion courante	386 877.00
Charges financières	13 000.00
Dotations provisions semi-budgétaires	0.00
Total dépenses réelles	2 536 961.00
Total dépenses d'ordre	586 182.67
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 123 143.67</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PREVISION BUDGET 2024
Excédent de fonctionnement reporté	764 236.22
Produits des services, domaine et ventes diverses	40 338.00
Impôts et taxes	1 430 231.00
Dotations et participations	541 095.00
Autres produits de gestion courante	170 000.00
Atténuations de charges	19 250.00
Total recettes réelles	2 965 150.22
Total recettes d'ordre	157 993.45
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>3 123 143.67</b>

Les taux des impôts pour 2024 :

Selon les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale

Les taux 2024 sont maintenus au niveau de ceux de 2023 :

TAXES	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	40.61 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	80.93 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	11.99 %

## II- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISION BUDGET 2024
Emprunts et dettes assimilés	144 799.22
Subventions d'équipement versées	123 000.00
Immobilisations incorporelles	10 000.00
Immobilisations corporelles	10 000.00
Travaux et acquisitions de matériels	288 050.00
Total dépenses d'ordre	157 993.45
Restes à réaliser	442 618.00
001 solde d'exécution négatif reporté	577 644.14
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 754 104.81</b>

Les principaux projets de l'année 2024 :

- Construction d'un boulodrome couvert
- Réalisation de piétonniers
- Voirie Chemin de Bergès
- Acoustique de la salle de restauration scolaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PREVISION BUDGET 2024
FCTVA	43 000.00
Taxe d'aménagement	55 000.00
Excédents de fonctionnement capitalisés	673 821.14
Emprunt et dettes assimilés	96 441.00
Subventions	49 660.00
Total recettes d'ordre	586 182.67
Restes à réaliser	250 000.00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 754 104.81</b>

### III- Etat de la dette

Au 31/12/2023, le capital restant dû s'élevait à **1 625 273.21 €**.

Le capital restant dû au 31/12/2024 devrait être de 1 481 698.15 €.

Fait à Lavernose-Lacasse, le 26/03/2024

